

CF
CA

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Préfecture du RHÔNE
Reçu le 20 AVR. 2015

Le 25 mars 2015 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 9 mars 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32 Nbre de membres présents (quorum): 22 Nbre de voix délibératives : 29
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU :

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET

SAINT-GERMAIN :

CONSEIL GENERAL DU RHONE : Charles BRECHARD

CHASELAY : Jean-Marc NOTTIN, Geneviève OBERGER

COUZON : Gérard DARDET,

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Gérard KECK, Bernard COQUET

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Max VINCENT, Olivier PERROT à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO par Gérard DARDET

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Autorisation de cession à la Métropole de 11m2 de la parcelle AI 10 (St Didier au Mont d'Or) pour réalisation d'un ouvrage hydraulique

Le SMMO a été contacté dernièrement par la direction du foncier de la Métropole dans le cadre d'une proposition d'acquisition d'une partie de parcelle propriété du SMMO. La Métropole souhaite se porter acquéreur de ce tènement, dans le cadre de la création d'un ouvrage public de rétention des eaux pluviales situé chemin des gorges à St Didier au Mont d'Or. Le tènement concerné représente une superficie de 11 m2 environ.

Pour limiter les frais le SMMO avait proposé, plutôt qu'une vente, de mettre à disposition par convention cette partie de parcelle. Le tènement se situe sur un emplacement réservé de voirie et les services de la Métropole préfèrent maîtriser le foncier pour la réalisation de ce genre d'ouvrage.

Il est proposé une cession à titre gratuit à la Métropole de Lyon.

Le terrain devant être cédé libre de toute location ou occupation et étant actuellement occupé par la société de chasse de St Didier au Mont d'Or à titre précaire et révocable, le SMMO se chargera de les informer de cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président du Syndicat Mixte des Monts d'Or à signer les actes et tous documents nécessaire à la cession au profit de la Métropole de Lyon des 11m2 de la parcelle AI 10 située à St Didier au Mont d'Or.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

